

Invités et bénévoles

Couverture complémentaire forfaitaire pour les invités et bénévoles participant aux manifestations organisées par les amicales et/ou associations JSP. Ainsi en cas d'accident, les invités et bénévoles sont pris en charge.

FRAIS DE SOINS :	
Dépenses de santé	5 000 €
INVALIDITE PERMANENTE	
Invalidité de 5% à 65%	Proportionnel au taux d'invalidité
Invalidité à partir de 66 %	40 000 €
DECES	10 00 €

INFO AMICALE : Déclarer vos bénévoles à muriel.moisan@udsp44.fr

- NOM Prénom des bénévoles (hors adhérents actifs, PATS, anciens et JSP)

A déclarer au moins 6 jours avant la manifestation